

PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2022-2023

3^E ANNÉE DU PRIMAIRE

| | | 1 ^{ère} étape | 2 ^e étape | 3 ^e étape |
|-------------------------------------|---|------------------------|----------------------|----------------------|
| CONTENUS D'APPRENTISSAGE | Représentations stéréotypées de la féminité et de la masculinité dans l'entourage et dans l'univers social et médiatique | X | | |
| | Liens entre les stéréotypes sexuels et le développement de son identité sexuelle | | X | |
| | Reconnaissance des différentes formes d'agression sexuelle | | | X |
| | Développement de sa capacité à appliquer des règles de sécurité pour éviter une situation à risque ou faire cesser une situation. | | | X |
| | Prise de conscience des différentes facettes de la sexualité | | X | |

COMMENTAIRES

Les élèves recevront de 5 à 15 heures d'éducation à la sexualité pendant l'année scolaire. Ces apprentissages viseront les élèves de 1^{ère} année jusqu'à la 6^e année du primaire. Pour ceux du préscolaire, le programme est facultatif. Cette planification a été approuvée par le conseil d'établissement le 19 octobre 2022.

Marie-Pierre Nolet, direction